

Emmanuel HENRY*Un scandale improbable.**Amiante : d'une maladie professionnelle à une « crise de santé publique »***RESUME DE LA THESE**

En 1995, la question des expositions à l'amiante apparaît publiquement comme une nouvelle « affaire de santé publique » à la une des médias nationaux d'information et fait l'objet d'un investissement particulier de la part du personnel politique et administratif. En quelques mois, ce problème devient une des priorités du gouvernement et de différentes administrations dans le domaine de la santé. Pourtant, l'amiante et ses dangers sont loin de constituer un problème nouveau en 1995 et la brutale apparition de cette question sur la scène publique après une vingtaine d'année de relatif silence mérite d'être interrogée. L'objet de cette thèse est constitué par une interrogation sur les processus qui permettent à un problème d'accéder à l'espace public ou lui en interdisent l'accès et des effets de la publicisation d'un problème, en particulier sur les réponses qui lui sont apportées en termes de politiques publiques. A quelles conditions un problème peut-il accéder à l'espace public, et plus particulièrement au plus légitime d'entre eux dans nos sociétés, à savoir l'espace public médiatique ? A l'inverse, comment peut-on expliquer qu'un problème qui acquiert à un moment donné un statut public de premier plan a pu apparaître pendant plusieurs décennies comme allant de soi et ne susciter aucun intérêt particulier ? Au delà de la recherche des conditions et des processus de la publicisation d'un problème, ce travail interroge les effets de ces mécanismes. Quelles particularités ont les discours publics rendant compte d'un problème ? Comment se caractérisent-ils et dans quelle mesure peut-on analyser et leurs conditions de production et les lignes de force qui les structurent ? Quelle importance revêt la mise en forme d'un problème dans des structures discursives stabilisées de scandalisation par les médias d'information ? Quelles conséquences a l'entrée d'un problème dans l'espace médiatique sur son traitement politique et administratif ?

Le problème des expositions à l'amiante est un terrain d'observation et de recherche privilégié puisqu'il est le seul exemple contemporain de crise publique constituée à partir de pathologies principalement professionnelles. Après l'analyse de la façon dont, de 1980 à 1994, sont normalisées les conséquences d'expositions à l'amiante par un double mécanisme de confinement des souffrances dans des catégories sociales dominées de la société et de localisation des savoirs dans des sphères très étroites d'expertise et de recherche scientifiques, ce travail rend compte de l'histoire du développement de la crise publique autour de ce problème sur la période 1994-1996. L'objectif est d'éviter deux types d'explication ayant souvent cours pour analyser l'émergence de crises publiques : l'octroi d'un rôle central au groupe des journalistes présenté comme construisant de manière autonome les discours sur un problème et le recours à une théorie du complot expliquant les périodes de silence et de forte publicité par l'influence occulte de groupes de pression.

Pour éviter ces modèles explicatifs, il est nécessaire de privilégier l'analyse des interactions régulières entre les journalistes et les groupes sociaux mobilisés ou concernés par un problème, montrer la dépendance du groupe des journalistes vis-à-vis de leurs sources et replacer la question de la publicisation ou de la non-publicisation dans des jeux de connaissance/méconnaissance et d'intérêt/désintérêt impliquant des secteurs très vastes de la société. Le choix de replacer les journalistes dans les espaces sociaux dans lesquels ils élaborent leurs discours permet ainsi d'évaluer plus précisément leur contribution effective à la constitution des discours publics. Leur rôle apparaît alors essentiel dans les processus de mise en forme ou de mise en récit des problèmes publics qui prennent alors des formes adaptées aux modes de traitement de l'information privilégiés par ce groupe professionnel ; il est en revanche nettement relativisé si l'on analyse leur capacité à susciter un intérêt ou créer un événement

sans mobilisations préalables. Enfin, cette thèse réexamine la question de la mise sur agenda et réévalue les conséquences de la publicisation d'un problème sur sa prise en charge par les acteurs politiques et administratifs en analysant au travers de quels facteurs agit le processus de publicisation et de médiatisation sur la production de politiques publiques.

CURRICULUM VITAE

Emmanuel Henry

Formation universitaire

- 1996- 2000** Doctorat de sciences de l'information et de la communication, Université de technologie de Compiègne.
- 1994- 1995** DEA Organisations et politiques publiques, Université Paris I Panthéon Sorbonne.
- 1992- 1994** Licence et maîtrise de science politique, Université Paris I Panthéon Sorbonne.
- 1990- 1992** Deug d'histoire, Université de Poitiers.

Travaux universitaires

Octobre 2000 : Thèse pour l'obtention du doctorat de sciences de l'information et de la communication de l'Université de technologie de Compiègne : ***Un scandale improbable. Amiante : d'une maladie professionnelle à une « crise de santé publique »*** soutenue devant le jury composé de :

- Claude Gilbert, directeur de recherche au CNRS
- Jacques Lagroye, professeur émérite à l'Université Paris I, directeur de thèse
- Michel Mathien, professeur à l'Université Robert Schuman Strasbourg III
- Erik Neveu, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes, président du jury
- Marie-Noële Sicard, professeur à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, directeur de thèse
- John Stewart, chargé de recherche au CNRS
- Annie Thébaud-Mony, directeur de recherche à l'Inserm

Octobre 1995 : Mémoire soutenu pour l'obtention du DEA Organisations et politiques publiques : ***Les logiques de l'humanitaire : l'institutionnalisation de la mission France au sein de Médecins du Monde***, sous la direction de Jacques Lagroye.

Interventions/communications

Décembre 2000: Intervention au Centre de recherches administratives et politiques (CRAP, CNRS, Rennes) sur le thème de la construction des problèmes publics.

Avril 1999 : Intervention « La constitution de l'affaire de l'amiante : des premières mobilisations à l'émergence d'un scandale public », lors du colloque *La santé et la presse* organisé par les entretiens Franklin à Paris-La Défense.

Enseignement

2000- 2001 : Chargé de travaux dirigés d'introduction à la science politique en première année de Deug de droit à l'Université Paris X Nanterre.